

Moi, John Fraſer certifie que j'ai remis à Thomas Coffin, Ecuyer, Shériff de ce Diſtrict, les différens *writs* ou ordres d'Habeas Corpus pour Jonathan Sills, Joſeph Sills, & Malcolm Fraſer, fils, à huit heures du ſoir le dix-neuvieme jour d'Août; & je certifie de plus que lesdits priſonniers n'ont été élargis que le vingt-un à onze heures du matin.

Aux Trois Rivières ce vingtieme jour de Septembre mil ſept cent quatre vingt-dix.

(Signé)

JOHN FRASER.

Aſſuré par devant moi.

BADEAUX, J. P.

Trois Rivières 21 Août 1790.

Je promets payer à Thomas Coffin, Ecuyer, Sept Livres courant pour reſte des frais du transport de mes fils Jonathan & Joſeph Sills à Quebec, conformément à un *writ d'Habeas Corpus* à eux accordé.

SAMUEL SILLS.

Trois Rivières 21 Août 1790.

Je promets payer à Thomas Coffin, Ecuyer, Trois Livres, Dix Shellins, courant, pour le reſte des frais du transport de mon fils Malcolm Fraſer à Quebec, conformément à un *writ d'Habeas Corpus* à lui accordé.

(Signé)

MALCOLM FRASER.